

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Ce document a été rédigé en concertation avec le personnel de l'école, les enseignants et la Directrice

Ce que l'on attend d'un élève :

- **Qu'il apprenne à se respecter, à respecter ses camarades, à respecter les adultes.**
- **Que son investissement personnel soit régulier et sérieux.**
- **Qu'il porte une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement à partir de la 11<sup>ème</sup>.**
- **Qu'il respecte les horaires.**

Ce que l'on attend des parents :

- **Qu'ils portent un regard quotidien, attentif, aidant pour leur enfant.**
- **Qu'ils aient des relations de confiance avec l'équipe éducative.**
- **Qu'ils veillent à ce que le règlement soit respecté (horaires, calendrier scolaire, tenue vestimentaire et suivi scolaire)**

## **Horaires : les cours ont lieu du lundi au vendredi excepté le mercredi**

- Maternelle Petite Section :  
Les rentrées ont lieu de 8h30 à 8h45 dans les classes  
Les sorties ont lieu à 11h45 et à 16h dans les classes
- Maternelle Moyenne Section :  
Les rentrées ont lieu de 8h25 à 8h30 à la grille de l'école  
Les rentrées ont lieu de 13h10 à 13h15, les élèves entrent seuls dans l'école  
Les sorties ont lieu à 11h45 et à 16h, dans la courette devant l'école
- Maternelle Grande Section :  
Les rentrées ont lieu de 8h20 à 8h30, les élèves entrent seuls dans l'école  
Les rentrées ont lieu de 13h10 à 13h15, les élèves entrent seuls dans l'école  
Les sorties ont lieu à 11h45 et 16h10, dans la courette devant l'école
- Primaire :  
Les enfants se rendent directement en classe  
Les rentrées ont lieu de 8h20 à 8h30 (début des cours)  
Les rentrées ont lieu de 13h10 à 13h15 (début des cours)  
Les sorties ont lieu à 11h45  
Les sorties ont lieu à 16h20 pour les 11<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> dans la courette devant l'école  
16h30 pour les 9<sup>èmes</sup>, 8<sup>èmes</sup> et 7<sup>èmes</sup>

La ponctualité est une règle de vie essentielle, elle est la manifestation du respect et de la correction que se doivent mutuellement tous les membres de notre communauté éducative.

Les retards nuisent aux activités pédagogiques.

A partir de la 11<sup>ème</sup>, les retards non excusés sont notés sur le carnet de correspondance et entraînent une sanction s'ils sont trop fréquents (3 retards dans le même mois)

### **Activités extra scolaires de la 11<sup>ème</sup> à la 7ème**

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h15 à 13h
- Les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h
- Les frais sont à la charge des familles
- Les inscriptions se font à la rentrée

### **Discipline**

Les relations entre élèves, parents et autres membres de la communauté scolaire sont basées sur le respect des personnes. Les actes de caractère injurieux, dégradant ou violent envers les adultes comme entre élèves sont proscrits et seront sévèrement sanctionnés. Ils relèvent de l'appréciation de la Directrice.

Tout objet étranger à la scolarité n'est pas autorisé à l'école (notamment jouets, cartes de jeux, gadgets en tout genre, portable, montre connectée, parapluie...). L'usage du portable et de la montre connectée est interdit.

Les balles et ballons en mousse sont autorisés pendant les récréations. Pour des raisons de sécurité, les ballons durs et les balles de tennis sont interdits.

Toute atteinte au bon fonctionnement de l'école, à son projet éducatif et à ses valeurs, fera l'objet d'un avertissement sous forme d'une punition écrite ou d'un travail d'intérêt général, puis d'une retenue. A la 3ème retenue, une exclusion temporaire de 2 jours sera décidée.

En cas de récidive, la réinscription d'un élève peut être compromise.

### **Circulation dans l'école**

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école, même en cas d'oublis d'affaires scolaires ou vestimentaires.

Il est interdit de prendre des photos et vidéos dans l'école y compris pendant les activités à l'extérieur (judo, sortie de classe ...)

Seuls les parents des classes de PS sont autorisés à les accompagner et à venir les chercher dans leur classe (cf. paragraphe « horaires »).

En cas de retard, seul l'enfant rentre dans les locaux.

### **Entrées et sorties au sein de l'école**

Des formulaires d'autorisation parentale de sortie en maternelle sont remplis par les familles en début d'année.

Des cartes de sortie en primaire sont demandées par les familles en début d'année.

Pour des raisons de sécurité, les entrées et les sorties se font uniquement 21 rue Erlanger.

Les grands frères/sœurs scolarisés à NDO viennent chercher leur petit frère/sœur dans le hall du 21 rue Erlanger.

**Les autorisations ponctuelles sont transmises à l'enseignant de votre enfant par le biais du carnet de correspondance pour le primaire et par mail au secrétariat pour les maternelles ([ecole@ndo.fr](mailto:ecole@ndo.fr)).**

### **Sécurité aux abords de l'école et responsabilité**

La responsabilité de l'établissement s'arrête à la porte de l'école. Toutefois il est demandé aux parents accompagnant leurs enfants de faire attention aux abords de l'école.

Dès que les familles sont venues chercher les enfants, il leur est demandé de ne pas rester devant l'école.

L'école appelle les familles à faire preuve de civisme et de prudence lors de la pose et dépose des enfants. Merci également de ne pas gêner l'accès aux immeubles voisins ainsi que leur parking.

### **Exercices de sécurité et des PPMS**

L'élève effectue avec le plus grand sérieux les exercices incendie et PPMS (plans particuliers de mise en sûreté) en se conformant aux consignes données. Les exercices se déroulent en silence et dans le calme.

### **Cantine, hygiène de vie et santé**

En maternelle, la propreté est un préalable à l'entrée et à l'accueil de tout élève dans l'école. Les couches, tétines et biberons sont interdits dans l'école.

Veillez à ce que votre enfant prenne un petit déjeuner consistant.

Il est rappelé que le service de restauration scolaire ne présente pas un caractère obligatoire, car il ne s'agit pas d'une obligation liée à l'enseignement. La fréquentation de la cantine par les élèves n'est donc pas obligatoire.

Surveillez régulièrement les cheveux de votre enfant (poux...). Il est conseillé d'attacher les cheveux longs.

Il est demandé de laisser à la maison les enfants malades.

Aucun médicament ne sera administré par les enseignants ou le personnel. Les enfants ne doivent en aucun cas en détenir.

Les seuls médicaments autorisés sont ceux mentionnés sur un PAI. Ils sont à transmettre à l'infirmière. En cas de blessure, l'infirmière donne les premiers soins et prévient les parents si cela est nécessaire. En cas d'urgence, les pompiers ou le SAMU sont appelés par l'infirmière et les parents sont prévenus.

Toute contre-indication pour la pratique d'une activité sportive doit être justifiée par un certificat médical.

### **Tenue vestimentaire**

Les élèves gardent à l'esprit qu'en toute circonstance, ils représentent l'école Notre-Dame des Oiseaux à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.

- Une tenue simple et correcte est exigée.
- Veillez à vêtir votre enfant en fonction de la météo.
- Pour des raisons d'hygiène et de propreté, la tenue sportive est réservée à ces activités
- **Veillez à marquer les vêtements de l'enfant à son nom.**

### **Pour les maternelles :**

- Prévoir un tablier (boutonné devant), brodé au prénom et nom de l'enfant (coton blanc – côté gauche).
- Coudre une attache élastique de 15 cm afin de le suspendre aisément au portemanteau.

### **Pour les élèves de la 11<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> :**

- **Chemise ou polo** au logo de l'école **uni blanc**.
- Pull ou gilet ou cardigan sweat, au logo de l'école **uni bleu marine**.
- Jupe, robe chasuble ou pantalon **uni bleu marine**.
- Tablier avec ou sans manches brodé au nom et prénom de l'élève, **uni bleu marine**.
- Manteau, veste, imperméable, doudoune **uni bleu marine**.
- Chaussures de ville, **bleues, marrons, noires ou blanches**.
- Gymnastique : un short bleu marine, un tee-shirt NDO, des chaussures de sport (uniquement portées pendant la pratique de l'EPS) : l'ensemble doit être marqué dans un sac marqué au nom de l'élève.
- Tous les accessoires, (chaussettes, bonnets etc...) doivent être **unis bleu marine ou blanc**.

**Tout vêtement en jean est interdit ainsi que les pantalons troués, les shorts, les débardeurs, les vêtements portant des inscriptions ou des dessins voyants, les vêtements trop courts, trop longs... Toute tenue non règlementaire fera l'objet d'un avertissement oral avant sanction si récidive.**

### **Éveil à la Foi et catéchèse**

La dimension spirituelle fait partie intégrante du projet de l'école qui a été remis aux familles au moment de l'inscription. A des cadences différentes en fonction de l'âge des enfants, une animation est assurée pendant le temps scolaire. La préparation aux sacrements (baptême, communion) est proposée par l'école à la demande des parents.

### **Bibliothèque**

Les livres sont manipulés avec soin comme tous les livres scolaires. Tout livre emprunté est rapporté dans les délais définis. En cas de perte, le livre est racheté par la famille. L'attitude de travail et de respect s'étend à la bibliothèque.

### **EPS / Judo**

La tenue règlementaire est exigée : tee shirt NDO, short bleu et baskets. Prévoir en hiver un bas de survêtement et un sweat shirt bleu marine pour les séances en extérieur.

Un kimono est demandé pour la pratique du judo (de la 10<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup>).

Un certificat médical est demandé pour toute dispense de plus d'une semaine.

L'attitude de travail et de respect s'étend aux cours d'EPS et de judo.

### Conseils de classe

Le conseil de classe se réunit deux fois par an pour le suivi pédagogique et le comportement de chaque élève et pour l'élaboration des appréciations figurant sur le cahier de réussites (pour les maternelles) ou le bulletin de compétences (de la 11<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup>).

### Cahiers de réussites (maternelles) / Bulletins de compétences (de la 11<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup>)

Ce sont des documents officiels remis 2 fois par an. En fin d'année, il est demandé aux parents de remettre à l'école le cahier de réussite et de conserver le bulletin de compétences car aucun duplicata ne pourra être remis ultérieurement.

### Suivi – Signature de cahiers

En primaire, les parents signent impérativement les cahiers apportés à la maison et veillent à les retourner en classe.

Les parents vérifient les devoirs, les corrections, les leçons et prennent connaissance du courrier écrit dans le carnet de correspondance et le signent aux dates prévues

### Correspondance et Rendez-vous

La correspondance **avec l'enseignant** ne se fait que par le biais du carnet de correspondance pour le primaire et par Ecole Directe pour les maternelles.

Tout changement d'organisation, pour être possible, est impérativement signalé **par écrit (carnet de correspondance pour l'enseignant et mail pour le secrétariat)** : échange de déjeuner, remplacement de la personne chargée de venir chercher l'élève ...

Les enseignants reçoivent sur rendez-vous au minimum 24h à l'avance ou dans la limite de leur disponibilité en cas d'urgence (à demander uniquement sur le carnet de correspondance).

Un entretien individuel parents-professeurs est programmé dans toutes les classes dans le courant de l'année.

### Absences

Toute absence est signalée par mail à [ecole@ndo.fr](mailto:ecole@ndo.fr) ou par téléphone, avant 10h et le motif noté sur le carnet de correspondance au moment du retour de l'élève (mot pour les maternelles).

Toute demande d'autorisation exceptionnelle d'absence est adressée à la directrice par mail minimum dix jours à l'avance (sauf obsèques).

Les rendez-vous de médecins, dentistes... **ne sont pas autorisés sur le temps scolaire.**

Un élève ne peut être accepté ni ne peut quitter l'établissement en cours de demi-journée.

**Toute absence non justifiée est transmise à l'inspection académique.**

**En cas de récurrence, la réinscription peut être compromise.**

### Téléphone – Mail

Téléphone : 01 42 88 02 52

Mail : [ecole@ndo.fr](mailto:ecole@ndo.fr)

Site de l'école : [www.ndo.fr](http://www.ndo.fr)

### **Réseaux sociaux**

A signer annexe 1 « réseaux sociaux » à la dernière page.

### **Données personnelles**

A signer annexe 2 « données personnelles » à la dernière page.

### **Sorties pédagogiques et sportives (Judo, EPS, Pastorale, sorties culturelles...)**

Dans le cadre scolaire, votre enfant peut sortir de l'école avec sa classe et son professeur.

Merci de remplir l'autorisation de sortie annuelle ci-dessous.

### **Accompagnement Pédagogique Complémentaire (APC)**

Nous proposerons peut-être à votre enfant un accompagnement pédagogique complémentaire au cours de cette année, en dehors du temps scolaire.

Les séances de 30 minutes auront lieu 2 fois par semaine à l'heure du déjeuner, dans la classe de votre enfant.

Merci de remplir l'autorisation annuelle ci-dessous.

Le règlement s'applique à toutes les activités organisées par l'établissement y compris à l'extérieur : sorties pastorales, pédagogiques, et sportives, activités extra scolaires, voyages scolaires...

L'élève ..... a pris connaissance de ce règlement et s'engage à le respecter.

Date : .....

Signature de l'élève :

.....  
Monsieur et Madame.....déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'école Notre Dame des Oiseaux, y adhérer sans réserve et s'engagent à le respecter et à le faire respecter.

Ils acceptent que leur enfant sorte de l'école avec sa classe et son professeur au cours de l'année scolaire 202.../202... (judo, EPS, Pastorale, sorties culturelles...)

Ils acceptent que leur enfant suive l'Accompagnement Pédagogique Complémentaire (APC) proposé par son professeur pendant l'année scolaire 202.../202....

Date : .....

Signature du père

Signature de la mère